

28/08/2018

Pour Qui ?

Les travailleurs qui ne réalisent aucuns travaux d'ordre électrique mais qui peuvent être amenés à travailler à moins de 50 cm d'une installation électrique (présence de canalisations électriques, prise électrique, réaliser une ouverture dans un mur...).

Peintre, carreleur...

Durée ?

Formation théorique (5,5h) + 2,5 heures minimum de pratique - Exécutant.

Formation théorique (7h) + 3 heures minimum de pratique
- Chargé de chantier

Sanction de stage ?

Oui

- > Avis nominatif et individuel pour habilitation

Contenu ?

Notions de base de l'électricité communes :

- > Grandeurs électriques rencontrées lors des différentes opérations
- > Effets du courant sur le corps humain
- > Ouvrages et installations
- > Zone d'environnement et leurs limites
- > Habilitation : principe, symboles, limites
- > Prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations
- > Protection collective : mesures, équipements et signalisation
- > Equipements de travail utilisés : risques et mise en œuvre
- > Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques
- > Evaluation du risque électrique.

Thèmes spécifiques B0 H0 HOV Exécutant

- > Acteurs concernés par les travaux (rôle et fonction)
- > Habilitation indice 0 : limites, analyse des risques et mesure de prévention
- > Thèmes spécifiques B0 H0 HOV Chargé de chantier
- > Acteurs concernés par les travaux (rôle et fonction)
- > Documents : type et utilisation
- > Habilitation indice 0 : limites, analyse des risques et mesure de prévention
- > Zones de travail : mise en place et surveillance.

Par qui ?

Organisme de formation compétent.

Recyclage ?

Oui

- > Tous les 3 ans.

Références réglementaires :

Articles R4544-9 à R4544-11 du Code du travail

Norme NF C18-510 « Opérations sur les ouvrages et installations électriques et dans un environnement électrique - Prévention du risque électrique ».